



Communiqué de Presse

Le 25 juin 2025, s'est tenue l'assemblée plénière du Coreps (Comité Régional des Professions du Spectacle) des Pays-de-la-Loire. Cette instance de dialogue social s'est reformée dans toutes les régions à l'issue de la crise sanitaire, afin que toutes les parties prenantes, État, collectivités et syndicats se rencontrent régulièrement pour dialoguer sur les questions professionnelles d'emploi, de formation ou de protection sociale dans les secteurs du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Trois groupes de travail sont actifs depuis trois ans. Le Coreps des Pays-de-la-Loire est co-présidé par la DRAC et le Conseil Régional.

Les syndicats de salarié·e·s et d'employeur·euses du spectacle vivant et de l'audiovisuel ont lu en propos liminaire de l'assemblée plénière leur position commune pour réfuter la co-présidence de cette instance par le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire. Les représentant·es des syndicats ont ensuite quitté la plénière du Coreps.

En effet, sans aucune consultation préalable, à l'occasion du vote de son budget 2025, les 19 et 20 décembre 2024, le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire a effectivement voté une baisse drastique du budget culture, et a supprimé ainsi tous les dispositifs de partenariat avec les structures culturelles. Quasiment toutes les structures de diffusion et de production ont donc subi une baisse de 100% de leur financement régional, avec des conséquences désastreuses pour l'emploi et la richesse culturelle du territoire ligérien.

Texte de l'intersyndicale Culture

à l'occasion de la plénière du Coreps des Pays-de-la-Loire du 25 juin 2025

Ne pas se taire !

Nous, représentant·e·s des organisations syndicales de structures employeuses et de salarié·e·s de la Région des Pays-de-la-Loire, GRue Fédération des Arts de la Rue, SCENE ENSEMBLE, SCC, SFA, SMA, SN3M, SNAM, SPIAC, SYNAVI, SYNDEAC, SYNPTAC-CGT, nous

Communiqué de presse – Intersyndicale Culture des Pays-de-la-Loire
Plénière du Coreps du 25 juin 2025

tenons à délivrer une parole commune et unitaire à l'occasion de cette assemblée plénière du COREPS.

Nous avons, depuis la création de cette instance, œuvré à sa mise en place et à son fonctionnement en participant aux comités de pilotage, plénières et groupes de travail. Il nous a semblé que cet espace de dialogue et de concertation pouvait être important pour nos métiers et le développement d'une idée simple que nous pensions partager avec tous les organismes présents autour de la table : la reconnaissance des services que la Culture apporte à la population de nos territoires. Ce postulat de base s'appuie sur l'application pleine et entière de la loi NOTRe reconnaissant la Culture comme compétence partagée par toutes les collectivités et l'État. Conformément aux statuts du COREPS, nous espérons élaborer des "préconisations" pour améliorer l'accès des Ligériennes et Ligériens à la Culture sous toutes ses formes.

Aujourd'hui nous nous levons devant vous pour vous le dire solennellement : nous constatons que ce consensus autour de la question culturelle a volé en éclat.

Chaque jour les attaques contre nos métiers, contre les salarié.es et les structures de notre secteur se font plus dures. Les coupes budgétaires pleuvent et la précarité qu'elles engendrent nous fait perdre le sens de nos actions au détriment de ce service public qu'est la Culture.

Le COREPS est co-présidé par la Région des Pays-de-La-Loire, qui a démantelé son service culturel. Cette co-présidence constitue peu ou prou la seule action de cette collectivité territoriale en matière de Culture hormis les opérations de communication qu'elle organise et la sauvegarde du patrimoine. Nous ne pouvons accepter ce démantèlement qui fragilise une filière et fait perdre par la même occasion toute légitimité à cette instance. La Région des Pays-de-la Loire nous a envoyé un message très clair au travers du vote de son budget des 19 et 20 décembre 2024 et par la communication dont elle a usé à cette occasion. Elle a montré le peu de considération qu'elle a pour les actrices et acteurs de la Culture. Pire encore, elle a montré son désir de mettre à bas l'idée que la culture est utile aux habitantes et habitants des Pays-de-la-Loire avec une rhétorique toujours plus proche de celle de l'extrême droite.

Lorsque les conditions du dialogue ne sont pas réunies, il faut le dire, le dénoncer, ne pas faire comme si de rien n'était et surtout : Ne Pas Se Taire. Nous ne pouvons pas continuer à cautionner, par nos présences, cette politique de l'autruche !

Pour que le Coreps puisse fonctionner et répondre aux enjeux sociétaux et à l'urgence devant laquelle nous nous trouvons, il lui faut immédiatement redéfinir ses objectifs et son fonctionnement. Depuis la création de cette instance, la situation a fortement basculé. Aujourd'hui, le secteur culturel n'a plus le même visage, surtout dans notre région. Pour répondre à l'urgence, il devient indispensable de créer des espaces où la parole des

professionnels et de leurs organisations syndicales est respectée et surtout où elle est prise en compte et puisse être suivie d'effets.

C'est un plan social sans précédent qui est en cours, et de nombreux salarié.es vont perdre leur emploi. Nous avons la responsabilité collective d'être à la hauteur !

Les rencontres et forums organisés ces derniers mois faisant la promotion de l'auto-entrepreneuriat et de l'entrée massive de fonds privés dans le secteur public ne sont pas des réponses à la crise. Il nous apparaît qu'au contraire ce sont des modèles économiques vecteurs de précarité et poussant à la "survie" les professionnel.les de nos secteurs d'activité. Ces fausses solutions sont des remises en cause et des attaques directes du système redistributif qu'est le salariat. Nous ne pouvons pas nous y résigner.

Nous demandons aujourd'hui à la Mme la Ministre de la Culture d'entendre les demandes portées par notre intersyndicale nationale de mettre en place des groupes de travail identiques sur l'ensemble du territoire national pour plus d'efficacité. Un courrier a été adressé dans ce sens à la ministre, nous attendons toujours la réponse...

Nous demandons enfin à la Région d'assumer son vote de décembre 2024 et son discours contre un service public de la Culture émancipateur pour toutes les Ligériennes et tous les Ligériens en se retirant de la co-présidence du Coreps. Nous considérons qu'il y a une contradiction fondamentale et insultante entre ces décisions politiques, leurs conséquences sur nos métiers, sur nos salarié.es et sur nos organisations, et l'exercice de cette responsabilité au sein du Coreps. Il nous apparaît donc impossible de participer aux débats de la plénière. Nous invitons toutes les personnes présentes dans cette assemblée qui se retrouveraient dans nos mots, qu'elles soient élu.es, technicien.nes, amatrices d'Art et de Culture à se lever avec nous et à quitter dès maintenant cette assemblée.

Nous faisons ce geste pour que la Culture vive, loin de toute idéologie et de toute instrumentalisation, pour qu'elle soit libre et puisse remplir pleinement son rôle dans la société. Pour qu'elle ne soit pas mise dans les mains du secteur marchand et pour qu'elle ne se réduise pas à une culture "low cost", instrumentalisée et utilitariste.

Dès notre sortie, nous rendons publique notre décision en publiant ce texte par voie de presse et de réseaux sociaux.

Syndicats Signataires

GRue – Fédération Régionale des Arts de la Rue en Pays-de-la-Loire

SCC – Syndicat des Cirques et Compagnies de Création

Scène Ensemble – Organisation Professionnelle des Arts de la Représentation

Communiqué de presse – Intersyndicale Culture des Pays-de-la-Loire
Plénière du Coreps du 25 juin 2025

SFA CGT – Syndicat Français des Artistes-interprètes

SMA – Syndicat des Musiques Actuelles

SN3M-FO – Syndicat National des Musiciens et du Monde de la Musique - Force Ouvrière

SNAM CGT – Union Nationale des Syndicats d'Artistes Musicien·nes (Enseignant·es et Interprètes) de France CGT

SPIAC – Syndicat des Professionnel·les des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma CGT

SYNAVI – Syndicat National des Arts Vivants

SYNDEAC – Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles

SYNPTAC CGT – Syndicat National des Professionnel·le·s du Théâtre et des Activités Culturelles